COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2022-076 du 13 avril 2022 Portant sur le tarif de location - Local de stockage « aile ouest » Ateliers de Lavaveix les Mines

L'an Deux Mille Vingt-deux, le treize avril à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de DONTREIX, sous la Présidence d'Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 07/04/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 51 Votants : 56 POUR : 55 Pouvoirs : 5 Abstention : 1 CONTRE : 0

Absents excusés : 6 Exprimés : 55

Présents: MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, MOREAU suppléante PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. LUQUET L à GALINDO, VIRGOULAY à JOULOT, D'HULSTER à WELZER, FONTVIELLE à DESARMENIEN, ROULLAND à WELZER,

Excusés: MM. SIMONET B, PERRIER F, PAYARD C, MOREAU, PLAS, CHAUSSAT.

Secrétaires de séance : Denis RICHIN, Françoise SIMON, Caroline LE CORRE

Rapporteur: Valérie SIMONET, Vice-présidente

Afin de faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets dans les espaces de travail de l'aile Ouest, la délibération du 10 juillet 2019 (2019/07/10/04) propose de mettre en place une tarification progressive permettant d'octroyer une aide financière indirecte pour un engagement de trois ans minimum sur les espaces loués en l'état c'est-à-dire sans réalisation de travaux de la part de la Collectivité. Les tarifs validés dans cette délibération sont de :

- 3,85 € HT / m² pour les bureaux
- 2,35 € HT /m² pour les ateliers

Or, un 3^{ème} type d'espace peut être caractérisé en local de stockage car, le local B6, ne dispose pas d'équipement d'éclairage et d'électricité. Il est donc proposé de créer un troisième tarif dégressif.

Tableau de la tarification en euros et hors taxe :

	Sur un engagement de 3 ans		
	Année N	Année N+1	Année N+2
Progression	50 %	75 %	100 %
Prix au m² - Bureau	1.93 €	2.89€	3.85 €
Prix au m² - Atelier	1.18 €	1.76 €	2.35 €
Prix au m² - Stockage	0.59 €	0.88 €	1.18€

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à la majorité :

- VALIDE la tarification de location des locaux de l'atelier ouest (zone de stockage) ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette tarification.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 2 mai 2022

Pour copie conforme, le 2 mai 2022

Le Président,

Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20220413-2022-076-BF Date de télétransmission : 02/05/2022 Date de réception préfecture : 02/05/2022